6. Les trois catégories de flux de trésorerie

Selon IAS 7, le tableau des flux de trésorerie distingue trois catégories d'activités.

Catégories	Définition	Exemples d'encaissements	Exemples de décaissements
Activités opérationnelles	Activités principales génératrices de revenus.	Encaissements des ventes, règlements des clients.	Paiements aux fournisseurs, salaires, impôts sur le résultat (sauf affectation spécifique).
Activités d'investissement	Acquisition et cession d'actifs à long terme et d'autres placements non assimilés à la trésorerie.	Vente d'immobilisations, cession de titres de participation.	Achat de matériel, terrains, bâtiments et autres immobilisations.
Activités de financement	Activités qui entraînent des modifications dans le montant et la composition des capitaux propres et des emprunts.	Nouveaux emprunts, augmentation de capital.	Remboursement des emprunts, dividendes versés.

À retenir :

- Exploitation : l'entreprise exerce son activité.
- Investissement : l'entreprise acquiert ou cède des actifs.
- Financement : l'entreprise obtient ou rembourse des ressources financières.

7. Les règles d'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles

Critères	Immobilisations corporelles (IAS 16)	Immobilisations incorporelles (IAS 38)
Définition	Actifs physiques détenus pour être utilisés durablement.	Actifs non monétaires identifiables sans substance physique.
Exemples	Terrains, bâtiments, machines, véhicules.	Logiciels, brevets, licences, marques acquises.
Comptabilisation initiale	Au coût d'acquisition ou de production.	Au coût d'acquisition ou de production, sous réserve des conditions de comptabilisation.
Évaluation ultérieure	Modèle du coût ou modèle de la réévaluation.	Modèle du coût ou modèle de la réévaluation, si un marché actif existe.

Amortissement	Sur la durée d'utilité de l'immobilisation, sauf notamment les terrains à durée d'utilité illimitée.	Sur la durée d'utilité finie ; pas d'amortissement si la durée est indéfinie.
Dépréciation	Application d'IAS 36.	Application d'IAS 36.

Conditions importantes pour les immobilisations incorporelles :

- L'actif doit être identifiable.
- L'entreprise doit en contrôler les avantages économiques futurs.
- Les avantages économiques futurs doivent être probables.
- Le coût doit pouvoir être évalué de manière fiable.

À retenir : Les immobilisations corporelles ont une substance physique, contrairement aux immobilisations incorporelles. Leur comptabilisation et leur évaluation sont notamment encadrées par IAS 16 et IAS 38.

8. La différence entre coût historique, coût amorti et juste valeur

Critères	Coût historique	Coût amorti	Juste valeur
Définition	Valeur initiale d'un actif ou d'un passif lors de sa comptabilisation.	Valeur initiale ajustée des remboursements, de l'amortissement de la différence entre valeur initiale et valeur à l'échéance, et éventuellement des pertes de valeur.	Prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction normale entre intervenants du marché à la date d'évaluation.
Base d'évaluation	Coût d'acquisition ou de production.	Méthode du taux d'intérêt effectif.	Conditions du marché à la date d'évaluation.
Évolution	Peut être ajusté selon les règles de la norme applicable.	Évolue selon les remboursements, intérêts effectifs et dépréciations.	Évolue selon les conditions du marché.
Exemple	Achat d'une machine à 100 000 DH.	Prêt bancaire évalué selon le taux d'intérêt effectif.	Évaluation d'un instrument financier à sa valeur de marché.
Normes de référence	Plusieurs normes, notamment IAS 16.	IFRS 9.	IFRS 13.

À retenir :

- Coût historique : valeur d'origine.
- Coût amorti : valeur comptable ajustée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Juste valeur : valeur fondée sur les conditions du marché.

9. Le calcul de la valeur recouvrable et de la valeur nette de réalisation

Il est important de distinguer ces deux notions.

Critères	Valeur recouvrable	Valeur nette de réalisation
Norme	IAS 36.	IAS 2.
Définition	Montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.	Prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés d'achèvement et des coûts nécessaires à la vente.
Calcul	Maximum entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de sortie.	Prix de vente estimé − coûts d'achèvement − coûts nécessaires à la vente.
Utilisation	Déterminer si un actif est déprécié.	Évaluer les stocks.

A. Calcul de la valeur recouvrable

VR = max (VU ; JV-CS)

Avec :

- VR : valeur recouvrable.
- VU : valeur d'utilité.
- JV : juste valeur.
- CS : coûts de sortie.

Exemple :

Éléments	Montants
Valeur d'utilité	120 000 DH
Juste valeur	110 000 DH
Coûts de sortie	10 000 DH
Juste valeur diminuée des coûts de sortie	100 000 DH
Valeur recouvrable	**120 000 DH**

Si la valeur comptable de l'actif est de 140 000 DH :

Dépréciation = 140000-120,000

Dépréciation = 20 000 DH

B. Calcul de la valeur nette de réalisation

VNR = PV-CA-CV

Avec :

- PV : prix de vente estimé.
- CA : coûts estimés d'achèvement.
- CV : coûts nécessaires à la vente.

Exemple :

Éléments	Montants
Prix de vente estimé	50 000 DH
Coûts d'achèvement	5 000 DH
Coûts nécessaires à la vente	3 000 DH
Valeur nette de réalisation	**42 000 DH**

Si le coût des stocks est de 46 000 DH :

Dépréciation = 46 000-42 000

Dépréciation = 4 000 DH

À retenir : IAS 36 retient le montant le plus élevé entre deux valeurs, tandis qu'IAS 2 compare le coût des stocks à leur valeur nette de réalisation et retient le plus faible.

10. Les conditions de comptabilisation d'une provision

Selon IAS 37, une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain.

Conditions	Explications	Exemple
Obligation actuelle	L'entreprise doit avoir une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé.	Obligation de réparer un dommage causé à un tiers.
Sortie probable de ressources	Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.	Paiement probable d'une indemnité.
Estimation fiable	Le montant de l'obligation peut être estimé de manière suffisamment fiable.	Estimation du coût d'un procès.

Exemple :

Une entreprise fait l'objet d'un procès. Son avocat estime qu'elle devra probablement payer une indemnité de 80 000 DH.

Éléments	Montants
Obligation actuelle	Oui
Sortie probable de ressources	Oui

Estimation fiable	Oui
Provision à comptabiliser	**80 000 DH**

À retenir : Les trois conditions doivent être réunies pour comptabiliser une provision. Si l'obligation est seulement éventuelle ou si la sortie de ressources n'est pas probable, il peut s'agir d'un passif éventuel à mentionner en annexe, sauf si la possibilité de sortie de ressources est faible.